

Plan Climat Air Énergie Territorial adossé au SCoT du Bergeracois

Résumé non technique

1. Résumé non technique	X
2. Diagnostics	
2.1. Diagnostic des émissions énergétiques, des consommations et production d'énergie	
2.2. Adaptation au changement climatique et qualité de l'air	
2.3. Évaluation de la séquestration nette de carbone	
2.4. Focus sur les réseaux d'énergie	
2.5. Note GES SCoT	
3. Stratégie et programme d'actions	
3.1. Stratégie bas carbone	
3.2. Programme d'actions : SyCoTeB et intercommunalités	
3.3. Démarche de suivi et évaluation	
3.4. Note de préconisations pour la révision du SCoT	
3.5. Évaluation environnementale stratégique	



*Document approuvé
le 28 novembre 2018*

Sommaire

1. Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial : objectifs et enjeux	3
2. Le périmètre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Bergeracois	3
3. Les documents constitutifs du PCAET du Bergeracois	4
3.1. Les documents de diagnostic	4
3.2. La stratégie et le programme d'actions	5
4. Le déroulé de la démarche :	5
4.1. Du diagnostic à la stratégie	5
4.2. De la stratégie au programme d'actions	6
5. Le PCAET du Bergeracois	7
5.1. Résumé des enjeux issus des diagnostics	7
5.2. La stratégie et le programme d'actions	8
6. Animation de la démarche et rôle du SyCoTeB	15
6.1. Le rôle du SyCoTeB	15
6.2. Principes d'animation du PCAET	15
6.3. Démarche de suivi et évaluation	16

1. Qu'est-ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial : objectifs et enjeux

Peu après le lancement de la démarche du SyCoTeB, la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte a rendu obligatoire la réalisation de Plan Climat Air Energie Territoriaux pour les territoires de plus de 20 000 habitants. Des contenus précis en matière de diagnostics et de thématiques à traiter ont depuis été précisés par décret.

Mais au-delà des exigences réglementaires, les Plans Climat Air Energie Territoriaux sont des démarches qui permettent d'anticiper :

- l'impact du changement climatique en matière de qualité de vie et de risque pour la population (impact sur l'agriculture, sur les îlots de chaleurs et le risque de canicule, sur les risques majeurs, ...),
- l'impact de l'énergie chère sur le tissu économique de la collectivité, en anticipant la vulnérabilité du territoire et en préparant des réponses opérationnelles,
- les risques sociaux pour la population, en maîtrisant les possibles situations de précarités énergétiques et de pollution de l'air.

Ainsi un PCAET doit permettre de réduire l'impact climatique d'un territoire, mais il doit surtout être l'occasion de mener une démarche prospective permettant d'anticiper les risques liés au changement climatique et à l'augmentation du prix de l'énergie. Il comporte donc un volet économique et social de premier ordre.

Le Plan Climat est ainsi un outil qui permet d'allier transition énergétique avec pérennité du bien-être des habitants et performance économique du territoire.

2. Le périmètre du Plan Climat Air Energie Territorial(PCAET) du Bergeracois

Le PCAET du SCoT Bergeracois est porté par le Syndicat de cohérence territoriale du Bergeracois(SyCoTeB), syndicat de SCoT auquel les 3 EPCI adhérents ont délégué la compétence PCAET.

Le territoire du SyCoTeB est composé de 3 intercommunalités :

- Communauté Agglomération Bergeracois,
- Communauté de communes Portes Sud Périgord,
- Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord.

Soit 113 communes et 91 0000 habitants



Seule la Communauté d'Agglomération Bergeracoise rassemble plus de 20 000 habitants et est donc réglementairement tenue de réaliser un PCAET. Les deux autres intercommunalités sont engagées dans une démarche volontaire.

En confiant la réalisation du PCAET au syndicat en charge du SCoT, les collectivités membres du SyCoTeB envoient un signal fort. En effet, le SCoT et le Plan Climat Air Energie Territorial sont deux projets de territoire.

Alors que le premier organise l'aménagement et le développement, le second doit permettre d'atténuer le changement climatique et de s'adapter à ses effets.

Si les finalités de ces deux démarches sont en partie distinctes, les thèmes traités et les leviers d'actions mobilisés se recouvrent largement. Dès lors, il est indispensable que ces deux démarches soient fortement cohérentes et travaillent sur des objectifs communs.

Le SCoT étant récent et issu d'une démarche approfondie d'étude, de concertation, et de mobilisation des élus, l'objectif ne sera pas de définir une nouvelle stratégie de territoire, mais bien d'approfondir les volets énergie et climat de manière opérationnelle. Ceci est d'autant plus vrai que les enjeux énergie et climat sont déjà largement intégrés au SCoT.

Dans ce cadre, le Plan Climat apporte des éclairages spécifiques au SCoT (émissions de gaz à effet de serre, vulnérabilité au changement climatique et à l'augmentation du prix de l'énergie, potentiel de développement des énergies renouvelables). Le SCoT étant d'ores et déjà approuvé, le Plan Climat Air Energie Territorial contribue à sa mise en œuvre.

3. Les documents constitutifs du PCAET du Bergeracois

3.1. Les documents de diagnostic

La plupart des diagnostics ont été réalisés lors du premier trimestre 2016 :

- émissions de gaz à effet de serre,
- consommations énergétiques et coût associé,
- productions énergétiques,
- vulnérabilité au changement climatique,
- émissions de polluants atmosphériques.

La réglementation ayant évolué au cours de l'élaboration du PCAET, ces diagnostics ont été complétés courant 2017 par les diagnostics :

- des réseaux, de transport et distribution d'énergie,
- de la séquestration carbone.

L'état initial de l'environnement est commun avec celui du SCoT qui a été réalisé sur le même périmètre.

De manière volontaire, le SyCoTeB a également réalisé une évaluation de l'impact du SCoT en matière d'émissions de gaz à effet de serre en utilisant l'outil GES SCoT. C'est effectivement une particularité et une force du PCAET du Bergeracois que d'être couplé avec le SCoT et ainsi de prendre pleinement en main les enjeux liés à l'aménagement du territoire qui sont si important en matière d'Air-Energie-Climat.

3.2. La stratégie et le programme d'actions

- La stratégie est composée :
 - o Des objectifs quantifiés par thème et par secteur,
 - o D'une vision du territoire : les orientations stratégiques pour atteindre ces objectifs
- Le programme d'actions rassemble les actions portées :
 - o Par le SyCoTeB
 - o Les EPCI (actions potentielles à faire émerger durant les 6 prochaines années et actions engagées ou programmées)
 - o Les partenaires
- L'évaluation environnementale stratégique
- Un cahier de recommandation concernant la révision du SCoT.
- Un guide d'animation, de suivi et d'évaluation.

4. Le déroulé de la démarche :

4.1. Du diagnostic à la stratégie

Le PCAET du Bergeracois a été défini selon une démarche de co-construction progressive.

Suite à la réalisation des diagnostics, 3 forums thématiques ont été animés en juin et juillet 2016. Dans chaque Forum 3 ateliers ont été animés (soit 9 ateliers en tout) :

- Aménagement du territoire (aménagement, déplacement, agriculture et tourisme),
- Territoire à énergie positive (consommation, production précarité énergétique),
- Thèmes émergents (adaptation au changement climatique, nouveaux modes de consommation, alimentation).

Ces ateliers ont rassemblé des élus, des services, des partenaires public et privés (services de l'état, administrations, chambres consulaires, associations). Ce sont en tout 60 participants qui ont contribué pour un total de 120 heures de travail. Ils ont permis de partager les enjeux du territoire, de proposer des objectifs et d'identifier de premières pistes d'actions à mettre en œuvre.

Sur cette base une pré-stratégie a été rédigée et quantifiée puis a fait l'objet d'apports successifs dans le cadre d'un comité technique, d'un comité de pilotage puis d'un conseil Syndical du SyCoTeB.

Ainsi la quantification des réductions d'émissions de gaz à effet de serre et d'économie d'énergie attendus par poste correspond à une quantification des leviers identifiés dans le cadre de la concertation, retravaillé dans le cadre des instances de pilotage afin de correspondre à un niveau d'ambition élevé mais réaliste et adapté aux spécificités territoriales (cf. ci-après paragraphe « les objectifs quantifiés »).

4.2. De la stratégie au programme d'actions

Afin de compléter les idées d'actions issues du Forum, deux séries d'ateliers ont été organisées.

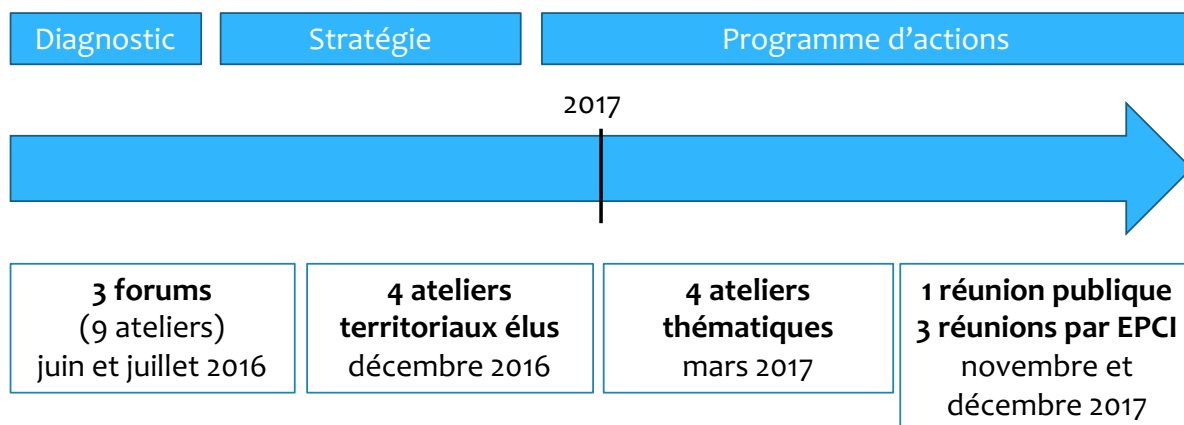
4 Ateliers territoriaux, soit un par EPCI (avant fusion de la Communauté d'agglomération du Bergeracois et de la Communauté de communes des Coteaux de Sigoulès) ce sont tenus en décembre 2016. Ces ateliers ont permis de présenter la stratégie à chaque intercommunalité et de faire remonter de nouvelles propositions d'actions spécifiques à chaque territoire. Le résultat de ces ateliers a permis d'alimenter les actions potentielles par intercommunalité qu'il faudra concrétiser durant la période de mise en œuvre du PCAET.

4 ateliers thématiques ce sont tenus en mars 2017. Ils ont porté sur des thèmes de travail qui nécessitaient un temps d'approfondissement pour renforcer leur portée opérationnelle ou vérifier leur pertinence sur le territoire. Ils réunissaient des experts thématiques :

- Constitution d'une cellule énergie renouvelable,
- Mobilité partagée,
- Economie verte et matériaux biosourcée,
- Réhabilitation de l'habitat.

Sur cette base, le programme d'actions a été rédigé, fait l'objet d'une évaluation environnementale. Il a ensuite été présenté :

- En réunion publique en novembre 2017
- Dans chaque EPCI en décembre 2017 afin de permettre à chaque intercommunalité
 - o De continuer à s'approprier la démarche,
 - o à nourrir le programme d'actions par ces actions en cours et programmées (partie 2 du programme d'actions)



5. Le PCAET du Bergeracois

5.1. Résumé des enjeux issus des diagnostics

Consommation d'énergie finale	3 principaux secteurs consommateurs : résidentiel (34%), industrie (28%), transport (23%)
Production et consommation des ENR	11% d'ENR locales dans la consommation d'énergie du territoire, dont 61 % pour le bois bûche (en foyers ouverts peu efficaces)
Réseaux énergétiques	Des capacités d'injection d'ENR dans le réseau électrique assez faibles.
Émissions de gaz à effet de serre	4 principaux secteurs émetteurs (hors consommation et alimentation) : transport (18%), agriculture (17 %) résidentiel (15%), industrie (13%)
Stockage de carbone	Un stock de 49 fois les émissions annuelles de GES du territoire. Mais un changement d'affectation des sols qui fait diminuer le stock et augmenter le bilan territorial de GES de 1 % par an.
Polluants atmosphériques	Une qualité de l'air relativement bonne, avec un enjeu sur le centre de Bergerac (rues « canyon » et voies de trafic dense et ralenti).
Vulnérabilité au changement climatique	4 enjeux principaux : <ul style="list-style-type: none"> - la prévention des risques (incendie, inondation, retrait-gonflement d'argiles), - la préservation de la ressource en eau, - l'anticipation sanitaire des canicules, - l'adaptation des pratiques agricoles, en particulier viticole

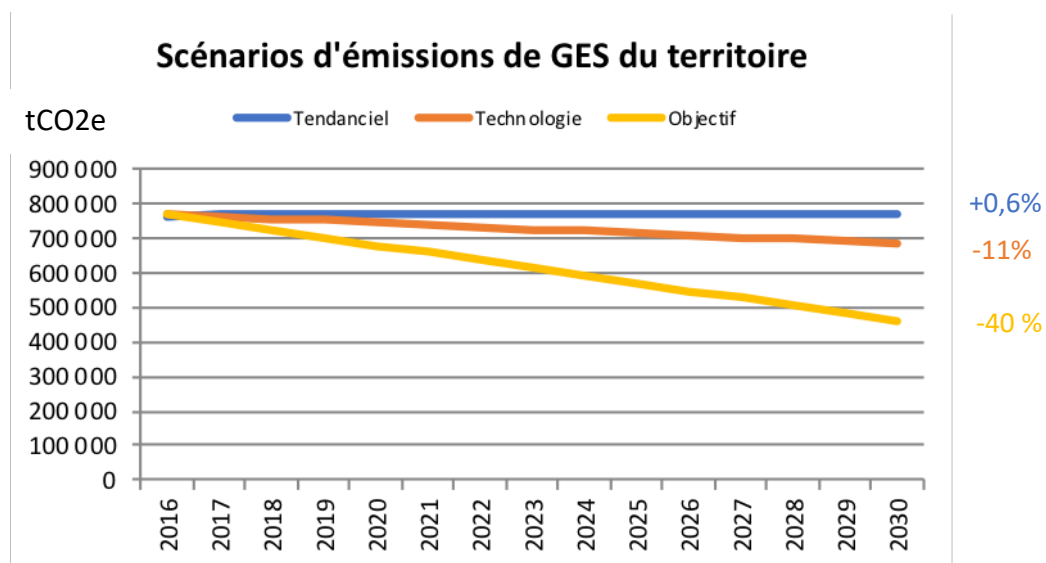
5.2. La stratégie et le programme d'actions

5.2.1. La stratégie

4.2.1.1 Les objectifs quantifiés

Afin de cadrer le niveau d'ambition du programme 3 scénarios ont été définis :

- **Scénario Tendanciel**
 - Scénario « au fil de l'eau » si aucune action n'était entreprise à partir d'aujourd'hui.
- **Scénario Technologie**
 - Scénario tendanciel + gains « sans efforts » permis par les évolutions technologiques et réglementaires (nouveaux bâtiments en RT2020, diminution des émissions des véhicules lors du renouvellement du parc...).
- **Scénario Objectif Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)**
 - Scénario déclinant les objectifs LTECV sur le territoire.



Cette approche a permis de montrer que les apports technologiques n'étaient pas suffisants sans un programme d'action local ambitieux.

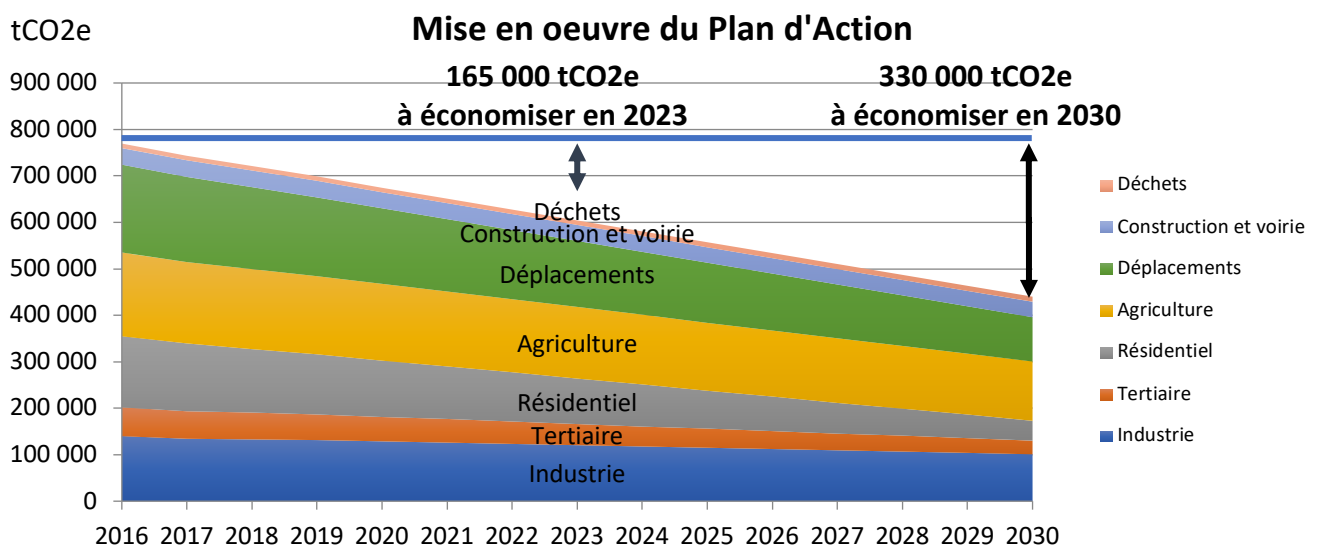
Le scénario d'objectif LTECV a ensuite été décliné par secteur du bilan des émissions de gaz à effet de serre, afin de quantifier les efforts sectoriels à réaliser. Cette sectorisation a été d'abord réalisée en proportion du poids du secteur dans le bilan du territoire.

Sur cette base, un niveau d'ambition par levier d'action a été précisément quantifié : nombre de logements à isoler par an, nombre de conducteurs passant au co-voiturage, puissance d'énergie, etc.

Ces propositions ont été soumises aux instances de pilotage et ont progressivement fait évoluer les objectifs quantifiés afin de correspondre à des niveaux d'ambition réalistes sur le territoire. En particulier, l'analyse des potentiels de réduction par secteurs, des partenaires à mobiliser, l'engagement des acteurs et de l'état des avancements des projets sur le territoire, a servi de base aux réflexions sur la stratégie de réduction des émissions de GES élaborée par le territoire.

Ainsi, le scénario retenu a été défini en partant du postulat suivant :

- Les objectifs nationaux de la loi TEPCV doivent être déclinés localement en faisant un travail itératif, poste par poste, afin de trouver l'équilibre le plus pertinent pour le bergeracois.



Ce scénario se décline également pour les autres objectifs visés par les PCAET

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif LTECV 2030	Objectif Bergeracois 2030
1	Émissions de GES	-40%	-43 %
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-20%	-23 %
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	+100% (environ 16% en 2016 pour 32% en 2030)	+ 104 % en 2030
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	Diminution	-10%

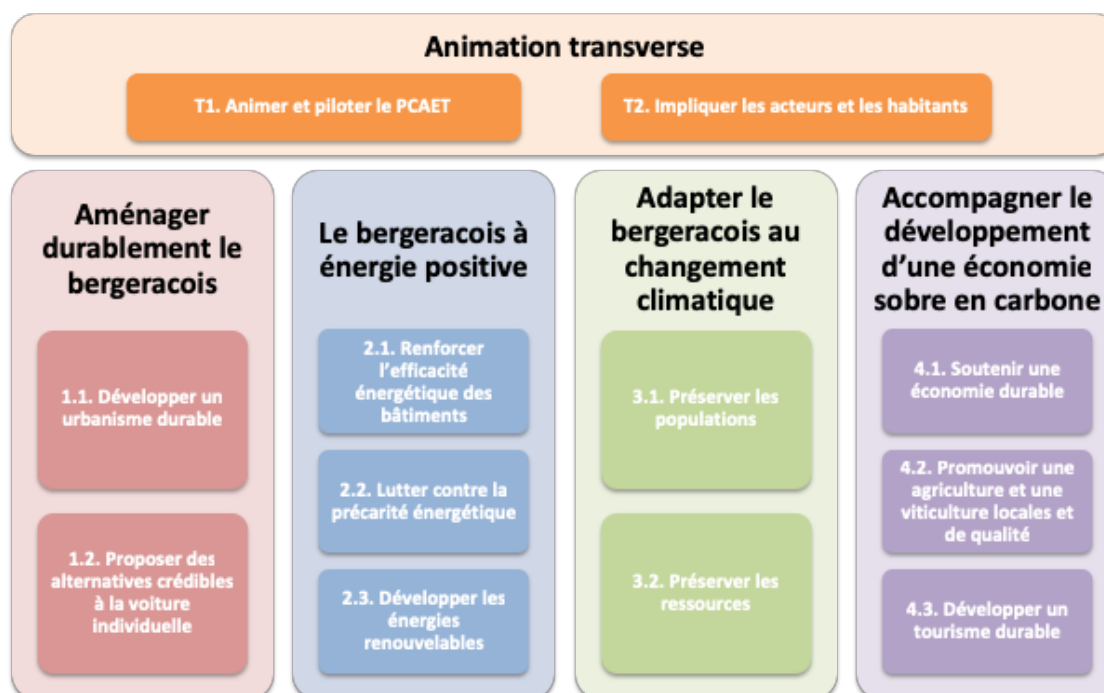
Remarque sur les énergies renouvelables :

La loi TEPCV propose au niveau national d'atteindre un total de 32 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'ici 2030, soit un doublement par rapport à la situation existante en 2016.

Or tous les territoires n'ont pas le même potentiel et ne partent pas du même point. Compte tenu du point de départ du SyCoTeB et de son potentiel, il ne semble pas réaliste d'espérer un triplement de sa production d'énergie renouvelable sur les 12 prochaines années afin d'atteindre les 32%. C'est donc une courbe ambitieuse du doublement de la production qui a été retenu, ce qui est conforme à la trajectoire nationale.

4.2.2.2. La vision : les orientations stratégiques du PCAET

La Vision du territoire est structurée en grandes orientations stratégiques pour le Plan Climat Air Énergie Territorial.



Cette vision est ensuite déclinée dans le programme d'actions. Ce dernier est organisé en 18 fiches ambitions qui sont elles-mêmes déclinées en 64 actions qui pourront évoluer dans le temps.

Chacune de ces ambitions contient :

- Des actions portées par le SyCoTeB (portage d'études, ingénierie, animation),
- De actions proposées aux EPCI, issues des ateliers EPCI, elles doivent être approfondies et mises en œuvre dans le cadre de l'animation du PCAET,
- Des actions portées par des partenaires (Chambres consulaires, associations, syndicats, etc.) ou qui leurs sont proposées (explicité dans le texte au cas par cas).

Ces 64 actions ont fait l'objet d'une planification :

Année de lancement	Nombre d'actions
En cours	14
2019	32
2020	7
2021	7
2022	3

Ce programme est complété en 2^{ème} partie du programme d'actions par la présentation des actions d'ores et déjà en cours ou programmées dans les intercommunalités.

5.2.2. Les 64 actions programmées

Les tableaux suivants listent les actions programmées et leur année de lancement. Les actions en gras sont celles sur lesquelles une mobilisation des intercommunalités est essentielle à la mise en œuvre.

Axe transversal : Animation transverse

N°	Ambitions	N°objectif	Objectifs	Année de lancement
1	Animer et piloter le Plan Climat Energie Territorial	1.1	Piloter le PCAET	En cours
		1.2	Animer le PCAET	En cours
2	Former les acteurs	2.1	Former les acteurs	2020
3	Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation	3.1	Définir et mettre en œuvre un plan de communication sur la démarche PCAET	En cours
		3.2	Communiquer et sensibiliser sur les thématiques du PCAET	2019

Axe 1 : Aménager durablement le bergeracois

N°	Ambitions	N°objectif	Objectifs	Année de lancement
4	Intégrer les enjeux énergie et climat dans les documents d'urbanisme et mener des démarches d'urbanisme durable	4.1	Intégrer les enjeux énergie et climat dans les PLUI	En cours
		4.2	Revitaliser les centres bourgs	2020
		4.3	Mettre en place des projets de quartiers durables (éco-quartiers, éco-hameaux, etc.) et généraliser l'intégration de la transition énergétique dans les projets d'aménagement	2021
5	Favoriser les alternatives au tout voiture thermique	5.1	Définir et mettre en œuvre un schéma des modes de déplacements actifs	2019
		5.2	Renforcer les transports collectifs et leur articulation avec les autres modes de transport	2020
		5.3	Favoriser l'utilisation du vélo	2020
		5.4	Développer la mobilité électrique pour les particuliers	2019
		5.5	Améliorer la performance et l'utilisation des parcs de véhicules des collectivités	2019
6	Encourager les déplacements mutualisés et le télé-travail	6.1	Développer le télé-travail	2019
		6.2	Inciter à la mise en place de Plans de déplacements des organisations et plans de déplacements inter-organisations	2021
		6.3	Déployer le schéma des aires de covoiturage sur le SyCoTeB	En cours
		6.4	Créer une cellule mobilité	2019

Axe 2 : Le bergeracois à énergie positive

N°	Ambitions	N°objectif	Objectifs	Année de lancement
7	Soutenir la réhabilitation des bâtiments	7.1	Conseil pour la réhabilitation des logements privés : créer localement une PLRE (Plateforme Locale de Rénovation Énergétique)	2019 ou 2024
		7.2	Financement de la réhabilitation des logements privés : soutenir les projets de réhabilitation (ex : PIG et OPAH)	En cours
		7.3	Renforcer le lien avec les bailleurs sociaux sur la réhabilitation et le développement de logements sociaux performants énergétiquement.	2019
		7.4	Réhabiliter les logements communaux	En cours
		7.5	Réhabiliter les équipements publics	En cours
8	Définir une stratégie de communication pour la rénovation du bâti et la promotion des énergies renouvelables pour les habitants et les collectivités	8.1	Communiquer auprès des habitants sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération	2019
		8.2	Communiquer auprès des acteurs économiques tertiaires sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération	2019
		8.3	Communiquer auprès des professionnels sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération	2019
		8.4	Communiquer et former les collectivités sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables et de récupération	2019
		8.5	Impulser des opérations collectives pour les collectivités	2019
		8.6	Impulser des opérations collectives pour les citoyens	2019
		8.7	Favoriser le renouvellement des appareils de chauffage domestique anciens	En cours

N°	Ambitions	N°objectif	Objectifs	Année de lancement
9	Renforcer le repérage et l'accompagnement des publics en situation de précarité énergétique	9.1	Former les travailleurs sociaux aux questions de précarité énergétique	2019
		9.2	Identifier les publics concernés par la précarité énergétique	2020
		9.3	Mettre en place un SLIME (=Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie)	2020
10	Structurer la stratégie et les moyens de développement des ENR via une cellule énergie territoriale partenariale en charge : - de l'identification des projets - de l'accompagnement des porteurs - de la structuration des possibilités de financement	10.1	Mettre en place une cellule énergie renouvelable	2019
		10.2	Développer la filière de production locale de bois-énergie	2019
		10.3	Promouvoir le développement des réseaux de chaleur ENR (bois, géothermie, CSR, biogaz...) et des chaufferies bois	2019
		10.4	Identifier les installations existantes et les projets dormants en hydroélectricité	2021
		10.5	Favoriser les projets de méthanisation en priorité à proximité du réseau de gaz naturel pour favoriser l'injection de biogaz.	2019
		10.6	Sensibiliser sur l'éolien et le petit éolien.	2021
		10.7	Promouvoir le photovoltaïque, en particulier en autoconsommation, en particulier envers les agriculteurs	2019
		10.8	Travailler avec les filières agricoles et viticoles du Bergeracois sur leurs stratégies énergie-climat	2019
10.9	Mettre en place des stratégies foncières et d'aménagements pour développer les ENR	2019		

Axe 3 : Adapter le bergeracois à énergie positive

N°	Ambitions	N°objectif	Objectifs	Année de lancement
11	Protéger la population face aux fortes chaleurs et à la pollution de l'air	11.1	Améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes vulnérables isolées	En cours
		11.2	Renforcer la prise en compte du confort d'été dans les constructions et l'aménagement (alternatives à la climatisation)	2019
12	Economiser l'eau dans tous les secteurs consommateurs	12.1	Travailler avec le monde agricole et la chambre d'agriculture sur l'enjeu d'adaptation	2019
		12.2	Encourager la récupération, stockage et la réutilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées	2019
		12.3	Sensibiliser les agriculteurs, les particuliers, les communes et les entreprises aux économies d'eau	2021
		12.4	Favoriser une gestion qualitative de l'eau	2022
13	Renforcer la préservation de la biodiversité et lutter contre les risques	13.1	Accompagner l'adaptation au changement climatique des milieux naturels en renforçant leur préservation, en particulier via la restauration de la trame verte et bleue	2019
		13.2	Renforcer la biodiversité et réduire l'utilisation de produits phytosanitaires	En cours
		13.3	Encourager la gestion durable des espaces forestiers	2019
		13.4	Prévenir les risques naturels pouvant être aggravés par le changement climatique (incendie de forêt, inondation, retrait gonflement d'argile)	2019

Axe 4 : Accompagner le développement d'une économie sobre en carbone

N°	Ambitions	N°objectif	Objectifs	Année de lancement
14	Développer l'économie verte	14.1	Définir une stratégie de développement de l'économie verte	2021
		14.2	Soutenir l'économie verte et/ou locale par la commande publique	2022
15	Développer l'économie circulaire	15.1	Mettre en œuvre des opérations d'écologie industrielle et territoriale	2019
		15.2	Sensibiliser et former les entreprises aux pratiques environnementales	2022
		15.3	Mener des démarches "zéro déchet – zéro gaspillage"	En cours
16	Développer une production agricole et viticole locale à faible impact environnemental	16.1	Promouvoir les outils et initiatives existantes des acteurs de l'Agriculture sur les économies d'énergie, les pratiques culturales à faible impact environnemental, l'adaptation des cultures.	2019
17	Veiller à la bonne articulation entre PCAET et PAT	17.1	Déployer une stratégie foncière de long terme pour la production locale de saison	En cours
		17.2	Développer les circuits courts de producteurs	En cours
		17.3	Développer l'offre locale dans la restauration collective	En cours
		17.4	Communiquer sur l'agriculture locale (habitants, restaurateurs, scolaires)	2019
18	Définir une stratégie autour de l'éco-tourisme	18.1	Intégrer l'éco-tourisme dans la stratégie touristique du territoire	2020
		18.2	Repérer et valoriser les bonnes pratiques des prestataires touristiques	2021
		18.3	Développer les initiatives des acteurs touristiques réduisant l'utilisation de la voiture individuelle (utilisation de minibus, de vélos, etc.)	2019

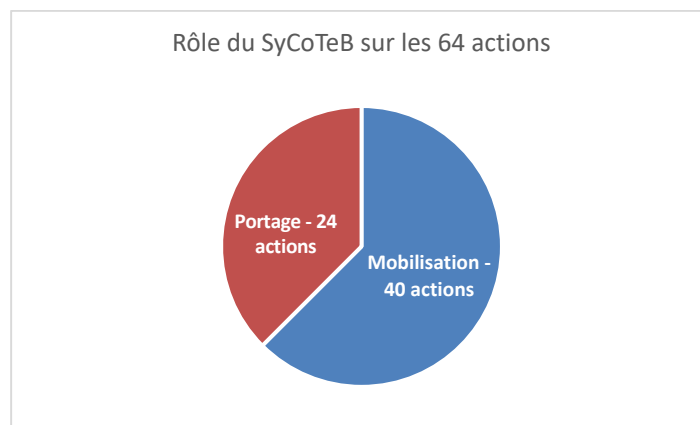
6. Animation de la démarche et rôle du SyCoTeB

6.1. Le rôle du SyCoTeB

Le SyCoTeB a pour mission d’animer le PCAET et de favoriser sa mise en œuvre auprès des différents partenaires. Essentiellement les intercommunalités membres, mais aussi les communes, les habitants et une diversité de partenaires tels que les chambres consulaires, les associations ou les PME-PMI.

Il sera le porteur principal de 24 actions opérationnelles prévues par le programme d’actions et aura un rôle de mobilisation des acteurs sur les 40 actions restantes. Celles-ci ne pourront être mises effectivement en œuvre que si les intercommunalités et les partenaires en sont des porteurs actifs. Pour 26 d’entre elles, les intercommunalités ont un rôle essentiel, les autres se partagent entre syndicats (déchets et transports), chambres consulaires, Office du Tourisme, Pays, association, etc.

C’est l’objectif de l’axe transversal du PCAET que de démultiplier cette mobilisation qui est déjà engagée, comme en témoigne ce premier programme d’actions. C’est pourquoi un guide d’animation a été rédigé.



6.2. Principes d’animation du PCAET

EPCI et communes	<ul style="list-style-type: none">• identification de référents, relais de la démarche. Constitution d’un groupe projet/ réseau pour l’échange de bonnes pratiques• Approfondissement et mise en oeuvre des actions pressenties
Entreprises	<ul style="list-style-type: none">• 2 réunions de travail avec les consulaires et club d’entreprises par an pour faire progresser les actions ciblant les entreprises et partager les tâches
Exploitants agricoles	<ul style="list-style-type: none">• 2 réunions de travail annuelles pour cibler les actions prioritaires et travailler à leur mise en œuvre
Habitants	<ul style="list-style-type: none">• Définition et mise en œuvre du plan de communication identifiant les thématiques, les cibles et les supports

Ainsi le dispositif d’animation de la démarche doit contribuer à faire émerger des actions portées par les EPCI, les communes, les exploitants agricoles et les habitants du territoire.

A ce titre le SyCoTeB a recruté en septembre 2018 un chargé de mission PCAET qui sera en charge de cette animation.

6.3. Démarche de suivi et évaluation

Le PCAET va faire l’objet d’une démarche de suivi et évaluation sur 6 ans, avant son renouvellement.

Niveau du suivi/évaluation	Objectif de l'évaluation	Ce que l'on cherche à mesurer	Les outils de mesure associés
1- Programme d'actions	<ul style="list-style-type: none"> Suivre la mise en œuvre technique du plan d’actions : réalisation et résultats visibles de l’action programmée 	La mise en œuvre des ambitions et actions programmées	Tous les ans : <ul style="list-style-type: none"> Indicateurs de réalisation (avancement) pour chaque action Indicateurs de moyens par ambition Budgets engagés Entretien qualitatif avec le porteur de l’action
2-Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l’évaluation et le pilotage politique des opérations stratégiques Evaluer la pertinence, la cohérence et l’efficacité du programme d’actions (en particulier actions publiques) en regard des moyens mis en œuvre 	Les principaux résultats et impacts de la stratégie de bas carbone	Tous les 3 ans <ul style="list-style-type: none"> Indicateurs stratégiques Séminaire d’évaluation Rédaction d’un rapport d’évaluation

L’animation de la démarche, de son dispositif de suivi et de l’évaluation doit permettre de piloter le PCAET selon une démarche d’amélioration continue. Ainsi, année après année, de nouvelles actions portées par les partenaires, les communes et intercommunalité et le SyCoTeB, viendront renforcer le programme d’actions.